

Irlande : l'immigrée clandestine qui a dû accoucher par césarienne avait essayé d'obtenir un avortement en Angleterre

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 12 octobre 2014



La jeune femme qui s'est vu [refuser](#) un avortement tardif en Irlande et qui a donné naissance le 8 août dernier par césarienne à un enfant prématuré, avait été arrêtée en Angleterre le 1er juillet pour entrée illégale sur le territoire, gardée à vue puis renvoyée en Irlande. C'est ce que vient de révéler la journaliste pro-avortement Kitty Holland dans [The Irish Times](#) qui ajoute ainsi un nouveau tour à un cas déjà largement exploité pour obtenir une nouvelle libéralisation de l'avortement en Irlande. On se souviendra que la loi actuelle, obtenue sous la pression de l'Union européenne et du cas de Savita Halappanavar, autorise l'avortement en cas de danger pour la vie de la mère, notamment en cas de menace de suicide.

C'est ce dernier moyen qui est sous le feu des projecteurs dans l'affaire de « Mrs Y », à tel point qu'on s'interroge sur le caractère très opportun, du point de vue du lobby de

l'avortement, de son histoire. Elle tombe en tout cas à pic après le tragique décès de Savita, morte des suites d'une fausse couche au cours de laquelle l'avortement lui avait été refusé – mais où sa septicémie avait été diagnostiqué bien trop tard, à la suite d'une erreur médicale.

« Mrs Y » – ou « Ms Y » comme l'écrivent aujourd'hui les féministes pour éviter les distinctions entre dames et demoiselles – est une demandeuse d'asile qui affirme avoir été violée dans son pays d'origine. Elle est arrivée en Irlande le 28 mars, et a su qu'elle était enceinte le 4 avril, selon la journaliste Kitty Holland.

Elle a aussitôt expliqué à tous les services qui ont eu à connaître de son cas qu'elle « préférerait mourir » plutôt que de donner naissance à l'enfant qu'elle portait, menaçant de se suicider.

Il apparaît donc maintenant que devant le refus des services médicaux – on peut supposer que sa grossesse en était déjà au 2e trimestre – la jeune femme a décidé de se rendre en Angleterre. Un rapport de police cité par *The Irish Times* indique qu'elle a été arrêtée à sa descente du ferry arrivé à Birkenhead près de Liverpool le 1er juillet dernier, disposant de 28 € et d'une livre en argent liquide. Elle a été gardée 11 heures au cours desquelles elle a exprimé sa volonté d'obtenir un avortement et menaçant de « se faire du mal » : un risque évalué comme « moyen » à 14 h 45 dans le rapport.

L'auteur du rapport indique avoir ensuite contacté les services sociaux pour déterminer si les autorités devaient l'assister, « ce qui pourrait bien impliquer une aide pour qu'elle puisse obtenir l'arrêt de sa grossesse étant données les circonstances alléguées ».

L'histoire s'arrête là. Kitty Holland n'indique pas s'il y a eu une réponse des services sociaux britanniques. Elle précise simplement qu'on ne sait pas comment « Mrs Y » est retournée en Irlande et que cet incident ne figure pas dans le compte-rendu de son cas par les services judiciaires irlandais.

Voilà en tout cas beaucoup d'interrogations et de bizarreries autour d'une affaire qui a été présentée comme emblématique par le lobby de l'avortement.

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)

[S'abonner à un flux](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)

